

Points traités ensemble, en une fois

Point 70 : coupure retransmission

C. DIEELIS donne lecture du texte suivant :

C. DIEELIS geeft lezing van de volgende tekst:

Je crains que cela risque d'être un peu long car j'ai fait en sorte de diviser les problèmes, afin de pouvoir avoir un débat le plus complet possible par rapport aux évènements du dernier Conseil communal.

La première interpellation avait trait à la coupure de la retransmission de la séance. J'avais demandé que plusieurs de mes interventions soient mentionnées au PV du Conseil communal, néanmoins la trace est toujours là puisqu'il y a une diffusion sur « YouTube ». Lors de la séance, la retransmission en direct sur le site internet a été interrompue, avant la fin du Conseil, et ce de manière abrupte. La plupart des gens n'ont pas vu les 20 dernières minutes du Conseil communal sans raison aucune.

Le lendemain, l'ensemble de la séance était disponible sur « YouTube ». Il est donc impossible qu'il s'agisse d'un problème technique. Quelqu'un a donc décidé ou donné l'ordre d'interrompre la diffusion de la séance.

Qui a donné l'ordre d'interrompre la diffusion de la séance ? Pour quelles raisons cette interruption a-t-elle été ordonnée ? Cette interruption doit-elle être interprétée comme une forme de censure du débat démocratique du fait du prince ?

Point 71 : majorité politique

C. DIEELIS donne lecture du texte suivant :

C. DIEELIS geeft lezing van de volgende tekst:

La séance du Conseil communal du 15 septembre 2022 a montré au plus grand nombre les dissensions au sein de votre majorité que nous mettions en exergue depuis des mois, voire depuis des années.

Un plan de propreté qui ne montre aucune amélioration en matière de propreté, un budget présenté au Conseil au dernier jour du mois de juin, des réponses arrogantes de la part de certains Echevins, aussi bien aux Conseillers qu'à la population, ces dissensions internes auront connu leur point d'orgue au lendemain du Conseil communal du 15 septembre 2022.

A posteriori, vous pourrez remercier l'opposition d'avoir empêché un vote sur votre pseudo amendement car celui-ci n'était pas certain d'obtenir la majorité.

En effet, dès le lendemain du Conseil les groupes « LES ENGAGES » et « DEFI » ont

précisé ne plus soutenir le plan « Good Move ».

Lors du Collège du mardi qui s'en est suivi, il semble que ledit Collège a été suspendu trois heures pour ne pas arriver à trouver un accord politique. Cette suspension de trois heures montre bien entendu l'unité et la sérénité au sein de votre Collège.

Le Conseil communal du 15 septembre a été levé avant de voter les points, celui de fin septembre a été annulé. Le Conseil n'aura donc pu voter de points pendant plus de trois mois.

C'est peut-être le post « Facebook » de votre échevin de « l'Urbanisme » qui résume le mieux la situation, celui-ci précisant que certains devaient faire preuve d'humilité, visant manifestement par là même le partenaire « ECOLO ».

Ce dernier semblait lui-même divisé : une vidéo de trois échevins sur quatre faisant part de leur point de vue, une vidéo hallucinante de l'Echevine de la « Mobilité » qui n'a pas été en mesure de tenir une réunion. Ambiance et cotillons.

Il semble que votre prédécesseur avait eu le nez fin en vous cédant la place un an après les élections. L'expérience parle Monsieur le Bourgmestre.

La conclusion est claire, vous n'aviez pas de bilan, vous n'avez dorénavant plus de majorité.

Je ne vous en fais pas le reproche personnel mais la méthode « Coué » ne marchera pas pendant deux ans. La Commune d'Anderlecht, les défis en matière de sécurité, de propreté ou de crise énergétique nécessite une majorité forte capable de porter des projets ambitieux et forts.

Mes questions sont donc extrêmement simples mais également extrêmement importantes : faites-vous le même constat que le groupe « MR » quant à l'absence de majorité stable ? Que comptez-vous faire pour sortir de cette situation de paralysie totale ? Le partenaire « ECOLO » se sent-il encore à sa place au sein de cette majorité ?

Point 72 : respect opposition

C. DIELIS donne lecture du texte suivant :

C. DIELIS geeft lezing van de volgende tekst:

La séance du Conseil communal du 15 septembre 2022 a montré au plus grand nombre les défaillances de notre Conseil en matière de respect de l'opposition dans son ensemble.

Revenons sur les rétroactes purement factuels qui ne peuvent être contestés, le groupe « MR » tout comme le groupe « PTB » avaient déposé une motion sollicitant en résumé un moratoire quant au plan « Good Move ».

Selon une technique largement connue, et qui a été dénoncée par mon collègue de la « NVA », le Collège essaye de déposer, pour éviter un vote de la motion, un amendement en disant « *nous allons d'abord voter l'amendement et puis la motion* ». Sauf que, sur les plateaux télévisés, je vous ai entendu le dire par la suite, Monsieur le Bourgmestre-Président, il était marqué « motion » sur le texte. Cela ne peut pas être contesté, nous avons le texte sur lequel il est bien marqué « motion ».

On a voulu faire passer l'opposition pour ceux qui n'avaient pas respecté les règles démocratiques. Vous avez dit, Monsieur le Bourgmestre-Président que l'opposition n'avait pas respecté les règles démocratiques. J'ai failli tomber de ma chaise quand j'ai entendu cela car, justement, c'est l'opposition qui a essayé de faire respecter les règles démocratiques !

Il est d'ailleurs symptomatique de constater qu'après s'être battus pour voter cette motion en prétendant qu'il s'agissait d'un amendement, le lendemain, ces mêmes partis allaient dans le sens de la motion déposée par l'opposition, auxquels ils n'ont pas voulu voter la veille. Passons...

J'ai moi-même sollicité de la part de la Secrétaire communale faisant fonction une confirmation de la légalité de la méthode utilisée mais, malheureusement ou heureusement, peut-être pour la Secrétaire communale faisant fonction, je n'ai reçu aucune réponse.

Des textes déposés sur les bancs pour éviter un vote qui mettrait en balance votre « majorité », une modification des propres textes déposés par votre majorité, l'arrogance dans les réponses de certains échevins, je pense pouvoir parler au nom de l'ensemble de l'opposition en disant que celle-ci en a assez de ces attitudes.

Ces petits coups politiques marchaient peut-être il y a dix ans quand les séances n'étaient pas relayées sur les réseaux sociaux et qu'un ou deux journalistes relayaient cela dans un entrefilet mais ces temps sont révolus et nous avons dorénavant une mission exemplative pour le plus grand nombre.

Plus fort encore, vous avez, Monsieur le Bourgmestre-Président, été jusqu'à dire sur les plateaux télévisés que c'était l'opposition qui ne respectait pas les règles démocratiques. Je sais, Monsieur le Bourgmestre-Président, que vous ne pouvez sérieusement penser ce que vous dites compte tenu de ce qui précède.

Je pense qu'il est par contre plus que temps d'avoir un débat serein et « apaisé » sur la manière de tenir nos séances. Je sais qu'une première rencontre a eu lieu il y a de cela des mois mais je pense qu'il y a réellement urgence.

Si votre partenaire « ECOLO », qui se prétend le plus grand défenseur de la démocratie et de la démocratie participative, pouvait également mettre en pratique ses grands principes électoraux, cette assemblée pourrait peut-être progresser. Il semble que sa vision de la démocratie, au vu de la séance du 15 septembre, se limite à son « core business » électoral...

Il y a de cela plusieurs mois, à une réponse à une interpellation quant à la présidence du Conseil communal, vous avez précisé que nous aurions l'occasion à mi-mandat

de se questionner quant à la place de l'opposition et à la tenue de nos débats démocratiques. Je pense que le temps de l'addition est arrivé, et elle est salée...

Vous avez démontré par A+B lors de la dernière séance tout l'intérêt d'avoir un président du Conseil qui n'est pas le Bourgmestre. En effet, vous aviez manifestement et peut-être légitimement plus à cœur de sauver votre majorité plutôt que de sauver les principes qui gouvernent notre assemblée.

Je rappelle, mais il n'en est pas à une contradiction près, que c'était une demande de votre partenaire « ECOLO », également comme on l'a déjà souligné à plusieurs reprises.

Mes questions sont donc extrêmement simples mais également extrêmement importantes : quel processus prévoyez-vous pour garantir des débats sereins au sein de cette assemblée pour que l'opposition se sente également respectée ? Pourrions-nous nous engager dans une refonte du Règlement d'Ordre intérieur notamment quant au dépôt d'amendements en séance ? A quand un engagement de votre part de céder à une autre personne la présidence du Conseil communal ?

Point 73 : attitude

C. DIELIS donne lecture du texte suivant :

C. DIELIS geeft lezing van de volgende tekst:

La séance du Conseil communal du 15 septembre 2022 a été le cadre de nombreux événements. La vision de celle-ci met en lumière que, malgré un climat électrique compte tenu de l'émotion des habitants et le caractère politiquement tendu du dossier traité, le débat était de bonne facture et démocratique.

Suite à l'intervention du chef de groupe « PS-Les Engages-Vooruit », par lequel il s'opposait au moratoire quant au plan « Good Move », ce dernier s'est levé, a donné un coup de pied dans unsac et cassé un verre.

Malgré mon intervention, Monsieur le Bourgmestre et Président du Conseil communal a refusé de condamner ce geste agressif et il conviendra de vérifier que toutes les mentions que j'avais demandé de reprendre au registre s'y retrouvent in extenso.

Ce refus de condamner cet agissement semble plus téléguidée par des raisons partielles que d'une volonté d'accalmie de la part du Bourgmestre.

Tout acte de violence doit être condamné et encore plus lorsqu'il a lieu dans le lieu symbole de la démocratie locale par excellence.

De plus, cette attitude ne s'est pas arrêtée à la fin du Conseil communal puisque quelques jours plus tard, le même Conseiller posait fièrement avec des ouvriers communaux leur « donnant un coup de main » pour retirer des blocs de béton précisant que les habitants de Cureghem n'étaient pas des « animaux » qu'on n'était

pas à la « Bande de Gaza » et « qu'il ne manquait plus que des militaires ».

Monsieur le Bourgmestre, si cela avait été un Conseiller de l'opposition qui avait fait cela, je me demande quelle serait votre attitude et comment vous l'auriez condamné.

Outre cette comparaison totalement stupide, et selon moi condamnable, il se faisait quelques jours après défenseur de la levée du plan de mobilité après avoir lui-même cosigné une motion, et j'insiste sur le mot « motion », demandant la poursuite du plan de mobilité.

Je présume qu'ainsi le Conseiller espérait faire un « Good Move » politique consistant à reprendre personnellement les lauriers au nez et à la barbe, non pas de vous Monsieur le Bourgmestre car vous êtes un maître en la matière, mais bien de l'ensemble de ses partenaires et peut-être également de l'opposition dans son ensemble qui avait été la première à solliciter le moratoire du plan.

Je pense encore que la politique ne se limite pas à des petits coups, des « buzz », des effets d'annonce ou des retournements de veste en fonction de quel côté souffle le vent des futursélecteurs. J'estime également que tout geste de violence doit être condamné et ce encore plus quand il est commis au sein de notre assemblée devant le public présent et qui visionne le Conseil en direct.

Compte tenu de ce qui précède, je me permets de vous rappeler le prescrit de l'article 98 de la Nouvelle Loi communale qui vous permet de prendre des mises en garde à l'égard de comportement inadéquat au sein du Conseil communal.

Mes questions sont donc les suivantes : pourriez-vous me confirmer que l'acte de violence dont a fait montre le Conseiller a été acté au registre de la séance comme sollicité ? Un avertissement de votre part lui a-t-il été donné ? Dans la négative quel en est la raison ? Si vous n'avez pris aucune mesure ou ne comptez en prendre aucune, ne craignez-vous pas une prolifération de ce genre d'acte de violence au sein de notre assemblée ?

Point 74 déni démocratie

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

J'aimerais revenir sur les événements de la précédente séance du Conseil communal. Ce qu'il s'est passé est grave, et ce n'est pas à prendre à la légère. Lors de cette séance, le Collège a bafoué les règles démocratiques en voulant faire passer de force une motion qui n'avait pas été rentrée dans les temps, avec la volonté de nier, de refuser le vote de motions déposées par l'opposition. Cette attitude a non seulement empêché le vote de motions, déposées dans les temps et dans les règles par l'opposition, mais a aussi abouti à la levée de la séance, en reportant tous les points à l'ordre du jour et en laissant la demande des habitants mobilisés sans réponse.

Le groupe « PTB » condamne fermement l'attitude du Collège et ses pratiques, tant à l'égard du Conseil communal de l'opposition qu'à l'égard des citoyens venus s'exprimer des mois de non-écoute. Ce n'est pas la première fois que les Conseillers reçoivent des textes pendant le Conseil, avec un effet de surprise empêchant les Conseillers de faire un travail constructif et critique. C'est un manque de respect envers les Conseillers communaux et ce sont des pratiques qui empêchent la démocratie de fonctionner correctement.

Nous demandons au Collège des excuses et une garantie formelle de sa part de ne plus recourir à de telles pratiques, à savoir : déposer des motions en dehors des délais, refuser de voter des motions pourtant acceptées dans l'ordre du jour, déposer des textes et amendements au moment de la séance.

G. VERSTRAETEN sluit zich aan bij veel van de opmerkingen van zijn collega's. Hij komt terug op een interventie die hij heeft gedaan op de gemeenteraad van 15 september, waarin hij bijzonder kwaad is geworden maar hij meende wat hij zei op dat moment. Er is een fundamenteel probleem met hoe deze gemeenteraad functioneert tot op een niveau dat hij geen zin meer had om naar deze gemeenteraad te komen of om vragen te stellen.

Het voelt hier vaak aan als een soort "show democratie", een soort theater met slechte acteurs, want de meeste punten worden erdoor behandeld zonder vragen, zonder discussie, en liefst zo snel mogelijk. Als de oppositie dan effectief zaken op de agenda zet, dan worden die op een manier aan de kant geschoven zonder dat er gediscussieerd wordt, erover gestemd wordt: amendementen die geen amendementen zijn, commissies die niet gehouden worden over bepaalde zaken en eigenlijk een reglement van interne orde dat niet correct toegepast wordt.

Hoe het zit met de meerderheid, is dat het probleem van G. VERSTRAETEN niet als oppositielid maar het is wel bijzonder om te aanschouwen hoe de contradictoire verklaringen zich opstapelen.

Los daarvan, voor het functioneren van de lokale democratie in Anderlecht, kan men op deze manier niet meer verder. Er is een eerste vergadering samengeroepen onder leiding van de gemeentesecretaris om het te hebben over ons reglement van inwendige orde, of dat daar niet bepaalde zaken aangepast zouden moeten worden om het beter functioneren van de commissies, van de gemeenteraad, van de amendingsprocedure enz. in werking te stellen.

Normaal gezien moesten alle groepen dan de meerderheid daaraan ook deelnemen en er was niemand. Sindsdien hebben we daar niets meer van gehoord.

Graag zou hij van het college willen horen hoe het daar verder mee zit? Of er een plan van aanpak is? Anders kan hij volgende keer gewoon komen met enkele moties en met voorstellen om te chipoteren over de hervorming van het reglement van inwendige orde. Momenteel is het kaduuk en functioneert de gemeenteraad niet naar behoren.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que la dernière séance, et celle d'aujourd'hui également, ont été particulièrement chahutées et cela ne fait certainement pas honneur à la démocratie. Si le public qui accompagnait les interpellants était bien trop turbulent, malgré les différents rappels au règlement, il n'est pas le plus à blâmer car il n'est pas habitué aux codes qui régissent le Conseil. Il n'en va pas de même pour les membres du Conseil. Nous avons parlé de l'attitude du chef de groupe « PS-Vooruit-Les Engagés » qui s'est levé trop vigoureusement. Il ne parle pas du verre brisé car cet incident était une conséquence involontaire de ce mouvement vigoureux.

On a, par ailleurs, rapporté un geste d'humeur dont un sac en plastique en a fait les frais. Là, Monsieur le Bourgmestre-Président n'était pas témoin directe mais si cela est vrai, c'était effectivement inapproprié. De retour en séance, le chef de groupe a souhaité reprendre la parole pour présenter ses excuses mais Monsieur le Bourgmestre-Président ne lui a pas accordé la parole car on souviendra du contexte particulièrement houleux, et il a estimé que ce n'était pas le moment de faire ce genre de déclarations. Néanmoins, il a pris acte de ses excuses et il propose d'en faire autant.

Cela dit, le chef de groupe n'est pas le seul à avoir manqué à ses devoirs. Une partie de l'opposition s'est donné en spectacle de manière tout à fait inappropriée, les images sont là et, oserait-on dire, elles sont cruelles pour certains.

Quant à la source du problème du chahut, lors du dernier Conseil, le texte déposé par le groupe de la majorité, était-il une motion ou un amendement ? Monsieur le Bourgmestre-Président tient à la disposition de qui le souhaite, une copie du courriel adressé aux service « Assemblées », le 15 septembre à 17h56, intitulé « Amendement à la motion du MR et du PTB ». L'intention était donc on ne peut plus claire et c'est cela qui a prévalu.

G. VAN GOIDSENHOVEN et G. VERSTRAETEN ont de l'expérience dans les parlements. Monsieur le Bourgmestre-Président souhaite qu'ils lui disent en face si dans toutes les assemblées auxquelles ils ont participé, on ne vote pas d'abord les amendements avant de voter le texte en lui-même. Il n'a fait qu'appliquer, dans la gestion de la séance du mois dernier, les règles communément appliquées dans toutes les assemblées. Par ailleurs, le vote nominal demandé a été accordé car il est de droit. Il a fait commencer le vote et les images en témoignent. Le chahut indescriptible lancé par l'opposition a contraint à lever la séance avant que le vote ne puisse se terminer car tous conviendront que les conditions pour un débat serein n'étaient plus réunies.

En réponse à C. DIELIS quant à la question de savoir s'il y a eu instruction d'interrompre la diffusion des débats en direct pour pratiquer une forme de censure ; la réponse est évidemment non. Les techniciens ont pris l'initiative, à juste titre, de cesser la diffusion de notre séance au moment où le Bourgmestre-Président a levé la séance. C'était le bon sens, et c'est d'ailleurs ce qui se fait à chaque séance. S'il y avait eu une volonté de censurer, il ne pense pas qu'on aurait remis l'entièreté du document, en ce compris ce qui a été filmé après la levée de la séance, sur le site de la Commune. Les techniciens ont entièrement bien fait d'interrompre la diffusion après que Monsieur le Bourgmestre-Président ait décrété que la séance était levée.

Quant à l'existence d'une majorité à Anderlecht, il y a bien entendu des débats au sein du Collège et si l'objectif final, la mise en œuvre de l'accord de majorité, ce qui nous anime tous, fait évidemment consensus, la manière de faire suscite des discussions, et c'est normal et démocratique. Vous avez pu voir finalement que la décision prise dans le cadre du débat sur le plan « Good Move » était collégial. La polémique que C. DIEELIS a tenté de susciter n'en est pas une.

Pour ce qui est de la présidence du Conseil, dans l'accord de majorité en toute transparence, le Collège avait indiqué qu'il ferait le point à mi-mandat. L'évaluation dont il est fait mention a été faite à mi-mandat, cela a été débattu au Conseil et la conclusion est que nous continuons sur le schéma actuel.

G. VAN GOISENHOVEN dit qu'il y a un fait personnel dans les explications du Bourgmestre-Président et entend y répondre. Les yeux dans les yeux, il n'a jamais vu cela de sa vie. C'est vrai qu'il a eu l'avantage de siéger dans 4 ou 5 assemblées, oui peut-être qu'un mail a été envoyé avant la séance mais il a trouvé le document sur son bureau. Le soin n'avait même pas été pris de faire mention de l'une ou l'autre des motions déposées. C'était un amendement à l'égard de la motion du « MR » ou du « PTB » ou des deux, on n'en faisait même pas mention dans le titre. Le titre de la motion du « MR » était « *moratoire sur le plan de circulation de Cureghem* ». Et là, c'était une motion relative à la « *mise-en-œuvre du contrat local de mobilité de Cureghem* ». Tout le monde le sait, y compris les membres de la majorité, même des membres du Collège, c'est une tentative de rattrapage pour empêcher, pour la troisième fois, un vote sur un plan de mobilité. On essaie ainsi de trouver des subterfuges de dernière minute ; c'est mal ficelé, cela ne ressemble à rien et, in fine, on dit que c'est l'opposition qui est méchante !

Il se souvient bien d'avoir travaillé avec Monsieur le Bourgmestre-Président et, s'il avait été à sa place, et lui à la sienne, il ose à peine imaginer ce qu'il lui aurait dit. Il connaît Monsieur le Bourgmestre-Président depuis suffisamment longtemps, et il a du respect pour lui, mais il est grand temps de cesser de se mentir. Tout cela est la conséquence d'une prise d'otage d'une partie de la majorité sur une autre, qui amène à faire voter n'importe quoi n'importe comment !

Heureusement que l'opposition a protesté, sinon le Conseil allait voter la prolongation pour trois mois et, après, une évaluation on ne sait quand. Imagine-t-on les conséquences de cela ?

Quelques heures après, sans doute quand l'émotion est retombée, le Bourgmestre-Président a dit « *non ce n'est pas possible de continuer ainsi, il faut arrêter / retirer ce plan et travailler autrement.* », c'est ce que l'opposition disait calmement depuis deux heures. C'est ce qu'il a essayé de faire comprendre en aménageant une porte de sortie éventuelle, comme on l'avait fait au mois de février, comme on l'avait fait au mois de mars lors d'une première motion. Cela n'a pas été possible, alors effectivement, la colère doit aussi pouvoir s'exprimer.

Le 4 octobre, la Belgique a fêté le 192^{ème} anniversaire de son indépendance, indépendance qui a démarré dans l'émotion. Le modèle démocratique qui est utilisé

pour sauvegarder la majorité n'est pas très brillant et G. VAN GOIDSENHOVEN ne regrette pas de s'être emporté car, en faisant cela, l'opposition n'a peut-être pas toujours donné la meilleure image mais elle a sans doute évité le pire.

Il sait que la fonction de Bourgmestre-Président est difficile car il l'a exercé pendant presque cinq ans et demi mais il n'est pas dupe et pense que personne dans cette salle ne l'est.

C. DIEELIS dit que tant qu'on est dans la thérapie de groupe, sous l'ancien Collège, ceux qui ont travaillé avec Monsieur le Bourgmestre-Président, continuent à jouer de l'allégresse. Il a aussi eu la chance de travailler avec lui et il le connaît aussi depuis très longtemps. Il l'a dit quand Monsieur le Bourgmestre-Président est sorti du Conseil communal, il a une expérience politique, car il a réussi un fameux mouvement de danse. Chapeau bas pour cela. Si on lui avait deux jours de plus, c'était comme si, en réalité, l'opposition avait déposé « Good Move » et que Monsieur le Bourgmestre-Président était pour le moratoire et la levée du plan. Si on lui avait laissé deux jours de plus, c'était ce message-là qui passait. A un moment, il faut comprendre qu'aujourd'hui les Conseillers interpellent pour remettre l'église au milieu du village et si Monsieur le Bourgmestre-Président avait été à la place de l'opposition il aurait été beaucoup plus vindicatif que cette dernière l'a été.

Comme G. VERSTRAETEN l'a dit, C. DIEELIS en a ras-le-bol de découvrir des amendements qui n'en sont pas. Un amendement c'est quand on change certains éléments du texte, ce n'est pas quand on reprend tout le texte, ni quand on met un nouveau texte. Si on change complètement le texte initial, c'est alors une motion qu'on dépose. Et là, c'est amusant car Monsieur le Bourgmestre-Président reprend un e-mail que les Conseillers n'ont pas reçu.

Quant à l'interruption de la retransmission, la vidéo en direct du Conseil communal montre bien que cela a effectivement été interrompu 20 minutes avant la fin et non pas, comme le dit Monsieur le Bourgmestre-Président, au moment où il a suspendu la séance. Cela Monsieur le Bourgmestre-Président ne l'a pas vu non plus, comme C. DIEELIS n'a pas vu l'e-mail ; et on joue maintenant aux mêmes méthodes.

Je pense sincèrement que la réponse de Monsieur le Bourgmestre-Président est la réponse d'un bon chef d'équipe et il l'en félicite. Il est un bon capitaine mais il doit savoir que tout capitaine qu'il soit, quand le bateau coule, il est le dernier homme sur le navire. S'il veut continuer, qu'il continue mais cela n'apaisera pas les débats. C. DIEELIS termine son intervention en souhaitant bon courage pour les deux prochaines années.

G. VERSTRAETEN zegt dat het zou gemakkelijker zijn als burgemeester en voorzitter twee verschillende functies waren, maar men heeft er anders over beslist.

De heer burgemeester-voorzitter heeft hem de vraag gesteld of er in andere instelling waar hij in zit, of men eerst een amendement stemt: G. VERSTRAETEN antwoordt dat

het zo is, maar meestal zijn die amendementen dan ook effectief amendementen waarbij men, zoals mijnheer DIEELIS aanhaalt, elementen uit een tekst verandert. Doorgaans verandert men niet de titel, noch ieder woord, door een volledige andere tekst, die misschien zelfs niet over hetzelfde onderwerp handelt, of nog erger, die exact het tegenovergestelde zegt van wat de ingediende motie voorstelt! Hij heeft dat nog nooit in een andere instelling gezien, behalve constant opnieuw in de gemeenteraad van Anderlecht.

In andere instellingen heeft men op zijn minst de moed van een overtuiging, of is men net iets beter in de trivialiteit. Ofwel stelt men de bespreking van de tekst uit op de ene of andere manier met het excuus dat men in de meerderheid net aan iets aan het werken was over exact hetzelfde onderwerp, en dan komt men effectief een maand of een week later, en roept men weer een Commissie samen om een tekst van de meerderheid voor te stellen, meestal, over hetzelfde onderwerp, soms exact dezelfde tekst met twee woorden veranderd. Als men geen overwinning wilt gunnen aan de oppositie doet men dat stemmen en behandelt men op hetzelfde moment de tekst van de oppositie. Toch heeft men ten minste de moed om te zeggen "die motie van de oppositie, daar stemmen we tegen, we stemmen het weg". Maar er wordt gestemd! Ofwel verhindert men dat er gestemd wordt over de tekst die de oppositie heeft ingediend omdat men heeft het niet agendeert in commissievergaderingen. Dat is een mogelijkheid die niet bestaat in onze gemeentereglement zodat alles dat wordt ingediend moet ook effectief besproken worden. Maar het spelletje dat hier al jaren gespeeld wordt, dat heeft hij nog nooit ergens anders gezien!

Als het college met een compleet andere tekst wil komen, is de normale, eerlijke en democratische gang van zaken dat men effectief met een compleet nieuwe andere tekst komt die iets anders behandelt, dat het college die teksten samen behandelt, dat het college dan de teksten van de oppositie wegstemt en daarna zijn eigen tekst wel stemt. Dat zou nog correct zijn. Dat spelletje zoals dat hier altijd gespeeld wordt, dat bestaat niet in het parlement, hij heeft dat nog nooit op die manier daar gezien.

Het gemeentelijk reglement moet dat misschien maar verduidelijken, het is een vraag die de oppositie al gesteld heeft in die vergadering die belegd is met de gemeentesecretaris en waar tot nu toe niets meer gebeurd is! Gaat men dat nu eindelijk eens serieus bekijken of gaat men zo verder doen? Dan, kan men inderdaad, voor de twee jaren die nog resteren, veel theater maken.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que l'incident est clos.

G. BORDONARO rappelle que tout le monde sait bien que l'amendement déposé n'était pas un amendement. Il ne suffit pas de mentionner le mot « amendement » dans un e-mail pour dire que c'est une preuve. C'était un texte qui n'avait rien à voir, le titre n'avait également rien à voir, il n'y avait aucun lien avec ce que le « PTB » et le « MR » avaient déposé. Il faut que le Collège accepte ses erreurs. Il estime que le Bourgmestre-Président s'enfoncé car il n'y a aucune remise en question. Selon ce dernier, tout s'est fait correctement, c'est l'opposition qui a allumé la mèche, c'est

l'opposition qui a fait son cinéma pour faire en sorte que la séance soit levée. Mais ce fut tout le contraire ! L'opposition a voulu faire respecter le règlement. Malgré le fait que le groupe « PTB » ne siège au Conseil que depuis 2018, qu'il soit tout jeune, qu'il passe pour un amateur, il sait qu'il fait du bon travail. Le groupe « PTB » essaie de comprendre tous les rouages de ce qu'est un Conseil communal. On dit que c'est l'organe de démocratie mais, pour comprendre comment fonctionne la démocratie aujourd'hui, il faut s'accrocher ! Il faut être un expert pour maîtriser la Nouvelle Loi communale, toutefois le groupe « PTB » a le mérite d'apprendre avec la pratique, surtout en observant. Le problème est que ce qui se trouve devant les Conseillers est un mauvais exemple car ce que le Collège fait est inacceptable. Comment est-ce possible ? Malheureusement, ces pratiques existent, ce que l'on ne peut plus l'accepter ! Trop souvent le groupe « PTB » se tait face à de telles choses et se remet en question et se disant que ce n'est pas grave.

G. BORDONARO clame que son groupe ne va désormais plus rien laisser passer, que cela soit bien claire car il commence à bien comprendre les rouages et à prendre de l'assurance. Ce qui s'est passé est trop facile. Le Collège a refusé, a eu peur que la majorité soit fracturée en pleine séance devant tout le monde. Le Bourgmestre-Président a essayé de faire passer cela avec une motion en douce pour maintenir tant bien que mal l'union de la majorité. Il a levé la séance, les motions n'ont pas été votées mais, après c'est le groupe « PS » qui a pu sortir en héros par rapport au groupe « ECOLO » car tout le monde était contre.

La réponse apportée par le Bourgmestre-Président manque cruellement d'autocritique et cela fait peur ! Mais, cela suffit, le groupe « PTB » ne lâchera plus rien.